

2024-3488

2024-09-04

BIOPROTECT 500™  
SOLUTION ANTIMICROBIENNE  
COMMERCIALE

Un sel d'ammonium quaternaire de silicone

Partie de la Famille des Produits Pathene™

**GARANTIE** : chlorure de 3-(trihydroxysilyl)propylméthyl octadécyl d'ammonium : 5,0%

NO. D'ENR. 33931 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



POISON  
DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX  
IRRITE LA PEAU

Contenu net : 1 - 1000L  
AGR Management (Alberta) Inc.  
2 Hanratty Pt  
St. Albert Alberta T8N 6B5

Numéro sans frais pour toute demande de renseignements du public: 780-977-2648

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

#### **MODE D'EMPLOI :**

Agent de conservation pour utilisation dans la formulation et fabrication des produits traités énumérés ci-dessous. Pour usage industriel seulement. Ajoutez entre 0,1 à 1,0% d'ingrédient actif en poids, à l'article final traité. Il est recommandé que les utilisateurs effectuent leurs propres tests à l'intérieur de cette gamme de taux pour déterminer la quantité optimale à appliquer sur leurs propres produits.

Ce produit ou les articles traités avec ce produit ne peuvent pas indiquer ou suggérer des revendications de santé publique. Ne pas utiliser dans toute application impliquant le contact direct ou indirect avec de la nourriture ou de l'eau potable.

Pour déterminer si ce produit tache ou décolore les textiles, traiter et sécher une petite surface cachée avant son application complète.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou toute autre étendue d'eau..

#### **Ce produit peut être appliqué sur les produits manufacturés suivants :**

##### **AGENT DE CONSERVATION POUR COMPOSANTS DE MAÇONNERIE ET ISOLATION AU STYROMOUSSE**

BioProtect 500™ est recommandé comme agent de conservation pour le contrôle de la croissance fongique sur l'isolant de styromousse, le béton et les produits de béton (incluant les blocs), la brique et la pierre.

Diluer 20-200 grammes de BioProtect 500™ dans 1,0 litre d'eau et bien mélanger (ceci équivaut à 0,1-1% d'ingrédient actif dans la solution finale). Vaporiser BioProtect 500™ sur le substrat situé à une distance de 20 cm en utilisant un vaporisateur électrostatique jusqu'à saturation. Appliquer et laisser reposer jusqu'au séchage complet ou laisser reposer 3 minutes et essuyer avec un linge ou une éponge. Si des taches apparaissent, essuyer avec un linge ou une éponge humide.

Le substrat peut être séché à la température ambiante ou à des températures n'excédant pas 160°C (320F).

##### **AGENT DE CONSERVATION POUR MATÉRIAUX UTILISÉS À L'INTÉRIEUR**

BioProtect 500™ est recommandé comme agent de conservation pour le contrôle de la croissance fongique sur le papier peint, les sous-couches de plancher et les tapis.

Diluer 20-200 grammes de BioProtect 500™ dans 1,0 litre d'eau et bien mélanger (ceci équivaut à 0,1-1% d'ingrédient actif dans la solution finale). Vaporiser BioProtect 500™ sur le substrat

situé à une distance de 20 cm en utilisant un vaporisateur électrostatique ou un équipement de pulvérisation jusqu'à saturation. Appliquer et laisser reposer jusqu'au séchage complet ou laisser reposer 3 minutes et essuyer avec un linge ou une éponge. Si des taches apparaissent, essuyer avec un linge ou une éponge humide.

Le substrat peut être séché à la température ambiante ou à des températures n'excédant pas 160°C (320F).

## **AGENT DE CONSERVATION POUR TEXTILE**

### **Textiles utilisés à l'intérieur**

BioProtect 500™ est recommandé comme agent de conservation pour le contrôle de la croissance fongique et bactérienne sur les textiles (naturels ou synthétiques, laineux ou non-laineux) utilisés à l'intérieur où le taux d'humidité est élevé : rideaux et rideaux de douche, draperie et serviettes.

### **Textiles utilisés à l'extérieur**

BioProtect 500™ est recommandé comme agent de conservation pour le contrôle de la croissance fongique et bactérienne sur les textiles utilisés à l'extérieur : serviettes, bâches, store, tentes, toile, voiles, corde et parapluies.

**Vaporisation à l'intérieur et l'extérieur** : Diluer 20-200 grammes de BioProtect 500™ dans 1,0 litre d'eau et bien mélanger (ceci équivaut à 0,1-1% d'ingrédient actif dans la solution finale). Vaporiser BioProtect 500™ sur le substrat situé à une distance de 20 cm en utilisant un vaporisateur électrostatique jusqu'à saturation. Appliquer et laisser reposer jusqu'au séchage complet ou laisser reposer 3 minutes et essuyer avec un linge ou une éponge. Si des taches apparaissent, essuyer avec un linge ou une éponge humide.

**Trempage pour textiles intérieurs et extérieurs** : Diluer 20-200 grammes de BioProtect 500™ dans 1,0 litre d'eau et bien mélanger (ceci équivaut à 0,1-1% d'ingrédient actif dans la solution finale). Submerger complètement le textile dans la solution durant 1 minute, retirer puis sécher. Ne pas réutiliser la solution après le trempage. Le textile peut être séché à la température ambiante ou à des températures n'excédant pas 160°C (320F).

**UTILISATIONS COMMERCIALES : TRAITEMENT SUR PLACE** Pour conférer une protection antimicrobienne à large spectre durable aux surfaces (poreux ou non poreux) sans contract alimentaire de bâtiment existants, pour contrôler et/ou empêcher la croissance microbienne.

**APPLICATION COMMERCIALE** : Diluer BioProtect 500™ dans de l'eau pour obtenir une solution de 0,1 à 1,0 % d'ingrédient actif par poids. Préparer les solutions aqueuses en ajoutant l'argent antimicrobien à l'eau tout en agitant. Appliquer une couche uniforme de solution sur les surfaces organiques et inorganiques à traiter en les brossant ou en les pulvérisant pour mouiller adéquatement la surface. Après l'application bien aérer (e.g. ouvrir les fenêtres et utiliser un ventilateur ou tout autre moyen de ventilation) et chauffer toutes les surfaces traitées pour faciliter un séchage rapide. **NE PAS RENTRER DANS LES ZONES TRAITÉES SANS EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE TANT QUE TOUTES LES SURFACE NE SONT PAS SECHES** et pour un minimum de 12 heures.

## **PRÉCAUTIONS :**

### **DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

#### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

DANGER – CORROSIF pour les yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Peut être fatal si inhalé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Provoque une irritation cutanée. NE PAS mettre sur la peau.

- Lors du mélange, chargement et application de ce produit et durant le nettoyage et réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants de nitrile, néoprène, butyle ou de latex résistants aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc et des lunettes de protection. Ne pas réintégrer les zones traitées sans porter l'équipement de protection individuel jusqu'à ce que toutes les surfaces soient sèches. Après l'application du produit, aérer activement (*i.e.* ouvrir les fenêtres et utiliser un ventilateur ou tout autre moyen de ventilation).

- Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuel immédiatement après la manipulation du produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Retirer immédiatement les vêtements si le pesticide entre en contact avec la peau à travers un vêtement imbibé ou un déversement. Laver abondamment la peau avec un savon et de l'eau et mettre des vêtements propres.

- Éviter de toucher les yeux et le visage jusqu'à ce que vos mains soient lavées.

- Ne pas siphonner le produit du contenant par la bouche ou souffler les conduites, les buses, etc., obstrués.

- Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et/ou la maintenance de l'équipement de protection individuel. En l'absence d'instructions de lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude.

- Garder et laver l'équipement de protection individuel séparément des autres vêtements.

NE PAS appliquer ce produit de manière à le mettre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par sa dérive. Seuls les utilisateurs protégés peuvent se trouver dans la zone durant l'application.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes.

Cet agent antimicrobien inhibe la croissance des bactéries sur les tissus et des moisissures pour toutes les utilisations mentionnées ci-dessus. Ce produit ne protège pas les utilisateurs ou autres contre les bactéries d'origine alimentaires ou les bactéries pathogènes.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques.

**DÉCONTAMINATION** : Tout effort doit être effectué pour contenir les déversements accidentels de ce produit dans la zone immédiate. Ceci peut être fait par l'usage de sacs de sable ou d'un matériau barrière pour confiner le déversement et en faciliter le nettoyage et l'élimination. Le sable ou la barrière contaminés peuvent être enfoui dans un site d'enfouissage certifié. Plusieurs déversements peuvent être nettoyés en utilisant des chiffons ou tout autre matériel absorbant en essuyant, trempant et/ou nettoyant et absorbant le liquide dans le matériel. Le matériel absorbant peut être disposé par incinération ou enfouissage. Les drains de planchers situés dans la zone où le matériel absorbant est utilisé doivent être protégés par un matériel absorbant ou un matériau barrière pour contenir les déversements accidentels. Si un déversement se produit, la désactivation du produit peut être requise durant le nettoyage. La désactivation de BioProtect 500™ peut s'effectuer en additionnant un surfactant anionique (tel qu'un savon, des sulfonates, sulfates) en quantité équivalente au BioProtect 500™.

### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer les rinçages conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.